

## FORMATIONS CIVIQUES ET CITOYENNES

### Fiche d'inscription

(À renvoyer aux Francas de Vaucluse)

Formation : **Quelle place pour l'engagement citoyen ?**

21-22/04/2021     16-17/06/2021

Lieu : formation en distanciel 21 et 22 avril 2021

Les formations sont organisées sur **2 jours**, un règlement de **100€** est à joindre avec la fiche d'inscription. Suite à ce dernier, vous recevrez une **convocation** et la **facture** vous sera renvoyée **après la formation**.

#### STRUCTURE D'ACCUEIL :

Nom de la structure :

N° d'agrément service civique :

Nom du tuteur :

Nom de facturation :

Adresse de facturation :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

#### VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance (ville et département) :

Sexe :  Féminin  Masculin

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Mission :

Dates de mission : Du    /    /    au    /    /

Signature du volontaire

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions  
générales.  
Cachet et signature du responsable de la structure

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### INSCRIPTIONS

Les personnes désirant participer à une ou plusieurs formations sont invitées à remplir un bulletin d'inscription par personne et par session et à l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), la structure reçoit :

- une confirmation d'inscription
- une facture valant preuve de la demande d'accès à la formation

Pour des raisons tant pédagogiques que d'organisation matérielle, une inscription ne peut être prise que pour l'ensemble de la session.

### ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation devra être signalée par **écrit** au responsable de formation, au plus tard **8 jours avant** la session de formation afin de libérer la place à d'autres volontaires.

En cas d'absence ou d'annulation reçue le jour de l'ouverture de la session une facture de 100% sera éditée.

### STATUT PARTICULIER

#### (VOLONTAIRE SALARIÉ - VOLONTAIRE ÉTUDIANT)

Lorsque le volontaire bénéficie d'un statut particulier (étudiant ou salarié) celui-ci peut être dispensé d'une partie de la formation

(inférieur à une demi-journée) sur présentation d'un justificatif écrit. La dispense d'une partie de la formation n'entre pas en compte dans le calcul du coût de la formation.

### RESPONSABILITÉ

Les Francas de Vaucluse attirent l'attention du participant sur la nécessité de prendre connaissance des objectifs propre à l'action de formation.

Les Francas de Vaucluse se réservent le droit de reporter ou d'annuler une opération de formation, de modifier le lieu de son déroulement, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de participant est jugé insuffisant (voir minima préconisés par l'Agence du Service Civique).

Le programme peut faire l'objet de modification. Les Francas de Vaucluse en informeront le participant et la dernière version sera communiquée le jour de la formation.

Par ailleurs, il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que les Francas de Vaucluse s'assurent de l'accessibilité des lieux de formations.

### OBLIGATIONS

La structure accueillant des volontaires en Service Civique se doit de les inscrire à deux journées de formations civiques et citoyennes au minimum.

Pour rappel : le temps de formation est déduit du temps hebdomadaire de volontariat. Chaque volontaire se doit d'être dégagé de sa mission lors des journées de formation. Il n'est en aucun cas indispensable au bon fonctionnement d'une action.

**Il est de la responsabilité de la structure d'indiquer à l'Agence du Service Civique (via Elisa et courrier) l'ensemble des justificatifs de présence à la formation Civique et Citoyenne obligatoire.**

Les Francas de Vaucluse fourniront une attestation de présence par jour de formation et par volontaire. Ces attestations sont envoyées à la structure d'accueil à l'issue de chaque session de formation.

Retrouvez l'ensemble des informations concernant le service civique sur [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

### MODE DE RÈGLEMENT

Le règlement peut s'effectuer soit à l'inscription soit à **réception de facture** par chèque ou par virement à l'ordre des «Francas de Vaucluse»

#### CRÉDIT COOPÉRATIF D'AVIGNON

Code Banque : 42559 Code Guichet : 10000

Cpte n°08003331166 - Clé RIB 45

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0033 3116 645

Code BIC : CCOPFRPPXX